

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021**

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**N° 180/2021**

**Objet : Contrat de Relance et  
de Transition Énergétique  
(CRTE)**

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2021.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

**Pour la Commune d'ORGON :** YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Secrétaire de séance :** M. Max GILLES

Mme la Présidente expose que pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, l'Etat a souhaité mettre en place un nouveau type de contrat avec les collectivités territoriales : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a signé en juillet 2021 le protocole d'engagement de ce CRTE, préalablement approuvé par le conseil communautaire en juin dernier.

Le projet final du contrat reprend la trame de ce protocole d'intention et des éléments de projets de territoire qui y figuraient. Ces éléments sont déclinés en orientations stratégiques et en un plan d'actions reprenant les actions envisagées par la communauté et les communes ainsi que celles ayant fait l'objet de financement en 2020-2021.

Ainsi les ambitions validées par le protocole d'engagement signé le 8 juillet 2021 (soutenir la transition écologique, conforter le rayonnement du territoire, favoriser une plus grande cohésion sociale et territoriale) sont déclinées en trois enjeux/ orientations stratégiques de projet de territoire :

- ▶ Agir pour un territoire durable
- ▶ Agir pour un territoire économiquement attractif
- ▶ Agir pour la cohésion sociale du territoire et un cadre de vie de qualité

Chaque orientation stratégique est ensuite déclinée en objectifs opérationnels et en actions visant à concourir à ces objectifs.

Ce contrat se veut évolutif de même que le plan d'action associé ; il fera chaque année l'objet d'une convention de financement annuelle.

Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le mardi 14 décembre réunissant Mme la Sous-Préfète, la présidente et les maires de Terre de Provence,

Il est donc proposé, d'approuver le projet de CRTE présenté de même que ses annexes et d'autoriser la présidente à signer ce CRTE pour le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**VU** le Code Général des collectivités,

**VU** la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 du premier ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

**VU** la délibération n° 124/2021 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 validant le principe de signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'Etat et Terre de Provence,

**CONSIDÉRANT** que l'État a pour volonté de fédérer les partenaires et de mettre en place une action coordonnée avec ces nouveaux contrats,

**CONSIDÉRANT** que le périmètre du futur CRTE est celui de la communauté d'agglomération,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique présenté ainsi que les orientations stratégiques et le plan d'actions de projet de territoire qui y sont associés,
- **AUTORISE** la présidente à signer ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire de Terre de Provence

Membres en exercice : 42  
Votants : 40  
Votes pour : 40  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Terre de Provence**

**ENTRE**

## **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE**

Représenté par Corinne CHABAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 décembre 2021  
Ci-après désigné par Terre de Provence Agglomération,

D'une part,

**ET**

## **L'État,**

Représenté par Christophe MIRMAND, Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de Terre de Provence.

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le territoire de Terre de Provence et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation :

Le présent contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### 1.1. Présentation du territoire de Terre de Provence

La communauté d'agglomération Terre de Provence est localisée au sud de l'agglomération avignonnaise et au nord du Pays d'Arles. Elle occupe une situation de carrefour à l'interface de trois départements : les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse, et de deux Régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

Composé de 13 communes majoritairement résidentielles, le territoire de Terre de Provence se caractérise par un habitat diffus et une densité limitée de population, avec néanmoins une augmentation continue de la population.

Ce territoire du nord des Bouches-du-Rhône reste cependant un territoire au caractère rural très marqué, y compris dans les zones les plus urbaines et qui revendique sa ruralité. A l'exception de la commune la plus peuplée (Châteaurenard) et la moins peuplée (Verquières), l'ensemble des autres communes se situent dans la même fourchette de population allant de 2500 à 5000 habitants.

Les communes connaissent un rythme de développement assez voisin avec une structuration villageoise très forte, caractérisée par un lien social et associatif très marqué, une présence reconnue et soutenue de services et de commerces de proximité, avec des enjeux forts de maintien de ces services et commerces.

La présence d'une Maison France Services sur Châteaurenard souligne la volonté partagée avec l'Etat d'offrir aux habitants du territoire un accès facilité aux services publics.

La revitalisation des centres-villes est à ce même titre une préoccupation commune, avec une action forte de l'ensemble des communes pour conserver la fonction d'espace de vie et de lien social à leurs cœurs de ville et villages. La commune-centre en particulier s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », démarche à laquelle est associée la communauté d'agglomération, avec la possibilité future de la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation des Territoires.

Le territoire de la communauté d'agglomération se caractérise également par un revenu moyen par habitant inférieur au revenu moyen de la métropole, avec trois quartiers identifiés, selon les critères définis par la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 axés sur la concentration de faibles revenus, comme Quartiers Prioritaires de la Ville.

Cette inscription dans la Géographie Prioritaire de la Ville se traduit depuis 2015 par l'engagement de Terre de Provence et des deux communes concernées (Châteaurenard et Orgon) dans un Contrat de Ville coordonné par la communauté, au côté de l'Etat.

Les trois piliers de ce contrat de ville, développement économique, cohésion sociale, cadre de vie sont, au-delà de ces seuls quartiers prioritaires, en parfaite adéquation avec les projets et politiques publiques portées par les communes et la communauté.

Le développement économique en particulier, priorité d'action de Terre de Provence depuis sa création, sur un territoire qui s'est historiquement construit autour de l'agriculture, représentant aujourd'hui encore plus de 2 300 équivalents temps plein sur le territoire (plus de 500 exploitations sur le territoire, à 60% maraichères et/ou fruitières).

La présence sur le territoire d'un Marché d'Intérêt National témoigne de la place prépondérante de l'agriculture sur les treize communes ; la présence et le maintien d'une agriculture forte sur ce territoire constitue un enjeu fort, avec un projet de redéploiement du MIN porté par la commune de Châteaurenard notamment, autour d'un pôle logistique de l'agroalimentaire en cours de réalisation et une relocalisation du Cœur de Min sur la zone des Iscles.

Le projet de réalisation d'un pôle de transformation bio participe à cette même démarche d'accompagner le développement économique du territoire et de conforter l'agriculture par l'émergence de débouchés agro-alimentaires locaux.

Le territoire se caractérise enfin également par un fort taux de motorisation des ménages et une dépendance à la voiture individuelle, principal mode de déplacement en milieu rural, qui provoque des problèmes de congestion aux points de convergence des flux lors des déplacements domicile-travail entre les communes de Terre de Provence et du Grand Avignon.

L'absence de connexion avec les transports collectifs, notamment ceux du Grand Avignon, et les dessertes insuffisamment développées des lignes urbaines et interurbaines, pour l'essentiel centrées sur les scolaires, participent à une part modale faible des transports collectifs et contribuent à la saturation des axes routiers.

La mobilité constitue donc une thématique essentielle de la transition écologique sur le territoire, avec des projets ambitieux portés par la communauté d'agglomération, dont la réalisation en cours d'étude d'un parking-relais, un schéma de développement des modes de déplacement actifs, le renforcement de l'offre de transports collectifs.

Le territoire est, de manière plus globale, particulièrement mobilisé sur la transition écologique, au travers du Plan Climat Air Energie élaboré en coordination avec les deux autres EPCI du nord des Bouches-du-Rhône au sein du PETR du

Pays d'Arles, ainsi que du Contrat de Transition Ecologique signé le 15 novembre 2020 avec le PRR, ou encore de la labellisation Citergie, démarche dans laquelle la communauté d'agglomération envisage de prochainement s'engager.

La rénovation énergétique est également inscrite au cœur des objectifs de la communauté d'agglomération en terme d'habitat, avec un Programme d'Intérêt Général en cours de construction.

## 1.2. Les principaux dispositifs présents sur le territoire

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale.

Sont notamment recensés par les signataires :

- les contrats et conventions signés entre l'Etat et les établissements de l'Etat, listés à l'article 4.1
- Le programme LIFE déchets avec l'Europe, la Région et l'ADEME
- Le Projet Alimentaire Territorial Métropole – Pays d'Arles
- Les dispositifs conclus avec le Département (contrat départemental, fonds gestion des déchets et divers dispositifs d'aides aux communes)
- Les dispositifs conclus avec la Région (Contrat d'Equilibre Territorial, Contrat de destination infra régionale, Fonds Régional d'Aménagement du Territoire).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire de Terre De Provence

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique a été construite sur :

- l'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- leurs déclinaisons en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur l'existant (SCOT, SRADDET, Convention Territoriale Globale en cours de signature, diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-PIG de Terre de Provence...).

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire, en associant l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, Etat, etc. Associer les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés. Le partenariat construit autour de ce contrat, participera à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

**Le projet de territoire de Terre de Provence s'appuie sur trois ambitions partagées avec l'Etat et les autres acteurs du territoire de Relance et de Transition Ecologique, à savoir :**

- **Le soutien à la transition écologique**, identifiée par la communauté et les communes de Terre de Provence comme une priorité, avec une attention particulière portée à la question énergétique, à la question des déchets et à la mobilité.

La transition écologique est ainsi inscrite au cœur des projets communaux et intercommunaux :

- en particulier en matière de rénovation thermique des bâtiments, inscrite dans les cibles du prochain Programme d'Intérêt Général de la communauté, inscrite au cœur de la réhabilitation des bâtiments intercommunaux (siège) et communaux, avec un accompagnement de la communauté d'agglomération via le service de conseil en énergie partagé proposé aux communes
- en matière de rénovation des zones d'activité, avec une attention particulière portée à l'éclairage public,
- en matière de gestion des déchets, avec un passage à la collecte de proximité multi-flux et aux consignes d'extension de tri, le développement des filières de valorisation en déchèterie et une réflexion sur la gestion des déchets professionnels,
- en matière de mobilité, avec les projets de parking-relais et la réflexion autour des modes de déplacements actifs.
- en matière de végétalisation des espaces, inscrite dans de nombreux projets communaux.

- **Conforter le rayonnement du territoire**, en mobilisant les forces vives du territoire autour de l'attractivité économique, la préservation et la densification du foncier, le maintien du tissu économique local caractérisé par l'importance des PME et de l'agriculture, et l'innovation économique.

La question du foncier, qu'il soit agricole ou économique, est au cœur des enjeux de rayonnement et de dynamisme économique du territoire, avec des actions menées depuis 2002 par la communauté d'agglomération avec la SAFER pour la préservation du foncier agricole et un programme de requalification de zones d'activités en cours, chiffré à plus de 10 millions d'euros.

De même le développement d'une offre en foncier économique participe à ce dynamisme, que ce soit via la création de pôles d'activité par la communauté d'agglomération, avec des projets sur la zone de la Gare de Barbentane avec parmi les pistes à l'étude celle d'une plateforme de transport combiné rail route d'une, la zone Saint-Roch à Saint-Andiol ou des Vergers à Orgon ou encore via le développement de nouveaux modes de sites économiques (pépinières, espace de télétravail ou coworking, tiers lieux etc..).

La valorisation des produits agricoles locaux et le soutien au développement d'une filière agro-alimentaire structurée et équipée est au centre du projet de redéploiement du MIN porté sur le territoire par la SPL du Grand Marché de Provence.

- **Une plus grande cohésion sociale et territoriale**, en favorisant le développement de l'offre et de l'accès aux services, l'offre de logement, l'amélioration du cadre de vie.

L'accès à l'emploi, aux services, au logement, aux soins sont autant de facteurs de cohésion sociale inscrits dans les politiques publiques engagées ou envisagées sur le territoire avec notamment :

- le déploiement de conseillers numériques dans le cadre de France Relance,
- l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap comme cible prioritaire du prochain Programme d'Intérêt Général, ou encore le conventionnement de logements de particuliers,
- la mise en place du permis de louer sur plusieurs communes afin de lutter contre l'habitat insalubre,

La rénovation des centres-villages et le réaménagement urbain pour redonner aux cœurs de ville leur fonction de lieu de vie, de convivialité et de lien social participent également à cette ambition de cohésion sociale. De même, les projets des communes de création de maison de santé, de lieux culturels ou sportifs ou d'extension des équipements scolaires participent tout autant à cet objectif qu'à celui du rayonnement du territoire.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire (annexe 1) approuvé en

date du 17 décembre 2021.

Ces orientations stratégiques, ou enjeux, sont la traduction des trois ambitions précédemment exprimées :

- Agir pour un territoire durable,
- Agir pour un territoire économiquement attractif,
- Agir pour la cohésion sociale du territoire et un cadre de vie de qualité.

Le projet de territoire décline chacune de ces trois orientations en objectifs stratégiques eux-mêmes déclinés en axes opérationnels, présentés en annexe 1.

Ces orientations et objectifs opérationnels pourront évoluer au cours du Contrat. Le projet de territoire se veut en effet évolutif car collaboratif, avec la volonté d'associer au fur et à mesure de la vie du CRTE l'ensemble des acteurs sur un temps long. En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et programmes en cours. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et accroître les synergies inter-programmes.

Sont en particuliers recensés par les partenaires :

#### Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- en matière de numérique (dispositif Conseillers numériques France Services – Terre de Provence, dispositif transformation numérique des collectivités territoriales France Relance pour la dématérialisation ADS – Terre de Provence)
- en faveur des territoires et de la ruralité (Petites Villes de Demain sur la commune de Châteaurenard, Maison France Services à Châteaurenard)

#### Les contrats de l'Etat transversaux

- le contrat de Ville 2015-2022 visant les Quartiers Prioritaires Centre ancien et Roquecoquille à Châteaurenard, Centre historique à Orgon,
- le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020,
- la Convention territoriale Globale (CTG) en cours de signature avec la CAF et ayant vocation à se substituer aux anciens dispositifs CEJ
- le Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles, signé le 15 novembre 2019

#### Les contrats et conventions passés entre le territoire de Terre de Provence (communes et/ou intercommunalité) et les agences et établissements de l'Etat :

- Le dispositif de labellisation Citergie de l'ADEME sur la commune de Châteaurenard, avec une réflexion en cours pour l'engagement de Terre de Provence dans cette démarche en 2022,
- Les contrats avec l'Agence de l'Eau conclus avec Terre de Provence et la Régie des Eaux

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont spécifiées en annexe 2 « maquette programmatique ».

Ces actions feront l'objet de « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements mentionnés dans chaque fiche-action préciseront :

- La maîtrise d'ouvrage du projet et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description du projet ou de l'action, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du projet ;
- les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- les financements mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

*[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]*

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Des actions de coopération interterritoriale pourront être inscrites au Contrat pour

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Le plan d'action annexé intègre en particulier des actions de coopération avec les autres EPCI du Pays d'Arles via le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays d'Arles notamment en charge de l'élaboration du Plan Climat Air Energie.

De même, la coopération entre les EPCI du bassin rhodanien tel que défini par le SRADDET au niveau du Plan Régional des Déchets est intégrée au présent CRTE au niveau de l'objectif stratégique « réduire l'impact des déchets sur l'environnement ».

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Terre de Provence Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il (elle) pourra être assisté(e) d'un(e) animateur(trice) chargé(e) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront

notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière sera actualisée chaque année.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Préfet des Bouches-du-Rhône et la Présidente de Terre de Provence Agglomération mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de Terre de Provence Agglomération ou son représentant.

Il est composé de représentants des exécutifs (présidente, maires) de l'intercommunalité et des communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique associant les services de l'intercommunalité et des communes, les services de la sous-préfecture d'Arles, la DDTM et en tant que de besoin les autres services de l'Etat compétents sur les projets intégrés au CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution



de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

Signé à xxxx le xxx

Le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Provence

La présidente de Terre de

En présence des maires de Terre de Provence et des Chambres consulaires

## Sommaire des annexes

### Annexe 1 – Orientations stratégiques

### Annexe 2 – Plan d’actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE

PJ 1 a  
Berser  
Levrault

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS
AGIR POUR UN TERRITOIRE DURABLE	Réduire l'empreinte énergétique du territoire	Rénovation énergétique des bâtiments publics
		Rénovation énergétique des logements
		Modernisation de l'éclairage public
		Favoriser la production d'énergie renouvelable
	Réduire l'impact des déchets sur l'environnement	Réduction des déchets à la source
		Optimisation de la collecte et valorisation des déchets
	Favoriser une mobilité durable	Optimisation du réseau de déchèterie (maillage, réhabilitation et développement des filières)
Favoriser l'intermodalité transports individuels - collectifs		
Inscrire la gestion des espaces dans une approche durable	Développement des modes actifs	
	Végétalisation des espaces urbains	
Sécuriser la gestion du cycle de l'eau	Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts communautaires / accompagnement des communes dans cette mise en œuvre	
	Préserver la ressource en eau	
Inscrire la transition écologique au cœur de l'action publique	Sécuriser l'assainissement collectif	
	Labellisation Climat Air Energie (ex Cit'Ergie)	
	Actualisation du bilan des gaz à effet de serre de l'EPCI	
AGIR POUR UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF	Maintenir l'attractivité des pôles d'activité économiques	Elaboration et mise en œuvre d'un nouveau Plan Climat Air Energie (PCAET)
		Programme de modernisation des zones d'activités communautaires
	Favoriser l'implantation de nouvelles activités et l'innovation économique	Aménagement des zones pour développement de l'offre foncière économique
Création d'espaces économiques innovants		
Soutenir l'activité et les filières économiques du territoire	Préservation du foncier agricole	
	Soutien de l'activité agricole et des filières agro-alimentaires	
	Soutien de l'activité commerciale et artisanale en lien avec la redynamisation des centres de village	
AGIR POUR LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE	Améliorer l'offre de service et de logements	Soutien de la filière tourisme
		Favoriser une offre de logements adaptés aux besoins des ménages
	Favoriser l'accès aux services et à l'emploi / accompagner les populations fragiles	Lutter contre l'habitat insalubre
Renforcer les services publics locaux pour un parcours de vie facilité pour les administrés et pour l'attractivité du territoire		
Simplifier l'accès aux transports		
Repenser l'espace public pour un cadre de vie amélioré	Renforcer l'offre de transports	
	Réduire la fracture numérique pour un accès aux services dématérialisés et à l'e-administration	
	Accompagner les populations des QPV	
	Réaménagement des centres urbains	
	Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	

PLAN D' ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE CRTE TERRE DE PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

PJ1b

Reçu en préfecture le 23/12/2021



Affiché le projets  
ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE

ENJEUX DE TERRITOIRE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Financements attribués sur projets engagés	Affiché le projets		
						2021	2023	2026
Réduire l'empreinte énergétique du territoire	Rénovation énergétique des bâtiments publics		Accompagnement des communes : conseil en Energie Partagé	Terre de Provence		X	X	X
			Réhabilitation du groupe scolaire de Cabannes	Commune de Cabannes	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry à Noves	Commune de Noves	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Travaux d'isolation aux normes BBC de 4 classes de l'école Jules Ferry à Noves	Commune de Noves	DETR 2020	X		
			Rénovation énergétique du siège de Terre de Provence	Terre de Provence	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Travaux d'économie d'énergie à l'EHPA La Benvenuto à Rognonas	Commune de Rognonas	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Communes			X	X
	Rénovation énergétique des logements		Programme d'Intérêt Général avec cible énergétique	Terre de Provence	Enveloppe ANAH (convention en cours de signature)		X	X
	Modernisation de l'éclairage public		Modernisation des installations d'éclairage public des zones d'activité	Terre de Provence	Contrat de ruralité 2020 / DSIL rénovation énergétique 2021	X	X	
			Rénovation des installations d'éclairage public dans les zones d'activités	Terre de Provence	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Relamping LED du parking souterrain Voltaire à Châteaurenard	Commune de Châteaurenard	DSIL rénovation énergétique 2021	X		
			Modernisation des équipements d'éclairage public à Châteaurenard	Commune de Châteaurenard	DETR 2020	X		
			Rénovation de l'éclairage public à Verquières	Commune de Verquières	DSIL Abondement 2020	X		
			Modernisation éclairage public urbain	Communes / Terre de Provence			X	X
	Favoriser la production d'énergie renouvelable		Etude du potentiel Photovoltaïque de toitures publiques du Pays d' Arles	PETR		X	X	
Production photovoltaïque sur bâtiments publics (hangar intercommunal et autres bâtiments publics)			Terre de Provence et communes			X	X	
Production photovoltaïque Cœur de MIN			SPL Grand Marché de Provence			X	X	
Réduire l'impact des déchets sur l'environnement	Réduction des déchets à la source		Elaboration du plan de Prévention des Déchets Terre de Provence	Terre de Provence		X	X	
	Optimisation de la collecte et valorisation des déchets		Construction mutualisée d'un centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri	Terre de Provence (et EPCI bassin rhodanien)			X	X
			Etude de solutions pour la gestion des déchets professionnels (déchèterie professionnelle, mise en place de la redevance spéciale)	Terre de Provence		X	X	X
			Acquisition de 3 bennes à ordures ménagères	Terre de Provence	Abondement DSII 2020	X		
			Extension de la collecte séparative multi-flux (collecte de proximité) : acquisition matériel roulant et colonnes PAV	Terre de Provence		X	X	X
			Mise en place de la collecte séparative bio-déchets	Terre de Provence			X	X

PLAN D' ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE CRTE TERRE DE PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
 Reçu en préfecture le 23/12/2021  
 Affiché le  Projets 2021-2024  
 ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE

ENJEUX DE TERRITOIRE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Financements attribués sur projets engagés	Années			
						2021	2023	2026	
AGIR POUR UN TERRITOIRE DURABLE		Optimisation du réseau de déchèterie (maillage, réhabilitation et développement des filières)	Etude diagnostic - maillage réseau déchèteries	Terre de Provence		X			
			Sécurisation des déchèteries	Terre de Provence	DSIL 2020	X	X		
			Réhabilitation de la déchèterie de Barbentane / Rognonas	Terre de Provence	DSIL 2020	X	X		
			Construction et réhabilitation sites (Châteaurenard, Cabannes..) selon résultats étude maillage	Terre de Provence			X	X	
	Favoriser une mobilité durable	Favoriser l'intermodalité transports individuels - collectifs	Aménagement d'un parking-relais		Terre de Provence			X	
			Développement des modes actifs	Etude sur les modes de déplacement actifs		Terre de Provence		X	X
		Aménagements urbains pour favoriser la mobilité		Commune de Châteaurenard			X	X	
		Aménagement de pistes cyclables à Châteaurenard		Commune de Châteaurenard	DSIL thématique 2021	X	X		
		Aménagement de voies douces avenue du Comtat à Mollégès		Commune de Mollégès	DETR 2021	X			
		Aménagements pour favoriser les modes actifs (pistes cyclables, cheminements piétons)		Communes / Terre de Provence			X	X	
	Développement de nouvelles offres pour les modes actifs		Terre de Provence			X	X		
	Inscrire la gestion des espaces dans une approche durable	Végétalisation des espaces Mettre en œuvre une gestion différenciée et durable des espaces verts communautaires / accompagnement des communes dans cette mise en œuvre		Communes / Terre de Provence				X	
				Terre de Provence				X	
	Sécuriser la gestion du cycle de l'eau	Préserver la ressource en eau	Schéma directeur eau / assainissement		Terre de Provence / Régie des Eaux			X	
			Travaux de captage et de reprise des réseaux d'eau sur les communes		Terre de Provence / Régie des Eaux			X	
Sécuriser l'assainissement collectif		Travaux de mise aux normes et de mise en conformité des systèmes d'assainissement		Terre de Provence / Régie des Eaux			X	X	
		Travaux de modernisation et de lutte contre les eaux parasites		Terre de Provence / Régie des Eaux			X	X	
Sécuriser le pluvial		Schéma directeur pluvial		Terre de Provence			X	X	
		Diagnostic et travaux de résorption des points noirs sur le réseau pluvial		Terre de Provence			X	X	
Sécuriser la gestion des cours d'eau		Stratégie de gestion du système d'endiguement de l'Anguillon		Terre de Provence / SMAVD			X		
		Plan de gestion et d'entretien de l'Anguillon		Terre de Provence / SMAVD			X	X	
Actions de préservation, développement et modernisation de l'hydraulique agricole			SICAS, ASA			X			
Inscrire la transition écologique au cœur de l'action publique		Labellisation Climat Air Energie (ex Cit'Ergie)		Terre de Provence ; commune Châteaurenard		X (commune)	X	X	
	Actualisation du bilan des gaz à effet de serre de l'EPCI		Terre de Provence			X			
	Elaboration et mise en œuvre d'un nouveau Plan Climat Air Energie (PCAET)		PETR (élaboration) / Terre de Provence (actions)		X	X			

PLAN D' ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE CRTE TERRE DE PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

PJ1b

Reçu en préfecture le 23/12/2021



Affiché le projets  
ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE

ENJEUX DE TERRITOIRE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Financements attribués sur projets engagés	Années			
						2021	2023	2026	
AGIR POUR UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF	Maintenir l'attractivité des pôles d'activité économiques du territoire	Programme de modernisation des zones d'activités communautaires	Modernisation de la zone d'activités du Pont	Terre de Provence	Contrat de ruralité 2020	X	X	X	
			Modernisation de la zone d'activités des Iscls	Terre de Provence	Contrat de ruralité 2020	X	X	X	
			Mise en place d'une signalétique commune entreprises	Terre de Provence			X	X	
	Favoriser l'implantation de nouvelles activités et l'innovation économique	Aménagement des zones pour développement de l'offre foncière économique	Aménagement de la zone Saint-Roch à Saint-Andiol	Terre de Provence				X	X
			Aménagement (densification) des parcelles non encore commercialisées sur les zones d'activité du Sagnon et du Barret	Terre de Provence				X	
			Aménagement des zones des Vergers (Orgon) et sur Cabannes, extension des Moutouses (Eyragues)	Terre de Provence					X
		Création d'espaces économiques innovants	Etude de faisabilité plateforme combiné rail route sur la zone de la gare à Barbentane	Terre de Provence				X	
			Etude et mise en place de nouveaux modes de sites économiques (pépinières, espace de télétravail ou coworking, tiers lieux etc..).	Communes / Terre de Provence				X	
			Schéma de développement et d'attractivité économique (étude)	Terre de Provence				X	
	Soutenir l'activité et les filières économiques du territoire	Préservation du foncier agricole	Animation foncière et soutien des échanges fonciers pour la restructuration du parcellaire agricole et la lutte contre les friches	Terre de Provence (en partenariat avec la SAFER)			X	X	X
			Soutien de l'activité agricole et des filières agro-alimentaires	Projet de redéploiement du MIN pôles logistique, cœur de min, pôle transformation	SPL Grand Marché de Provence		X	X	X
				Permanence agricole pour l'accompagnement des agriculteurs	Terre de Provence		X	X	X
				Mise en œuvre d'actions d'accompagnement de la filière (plastiques agricoles, aires de lavage, etc.)	Terre de Provence / communes			X	
Soutien de l'activité commerciale et artisanale en lien avec la redynamisation des centres de village			Démarche esprit Client avec la CCI	Terre de Provence			X		
	Application smartphone pour annuaire des commerçants	Terre de Provence			X				
Soutien de la filière tourisme	Soutien de la filière tourisme	Mise en place du dispositif Eco défis avec la CCI	PETR			X			
		Actualisation du schéma de développement économique (en lien avec Bouches-du-Rhône Tourisme)	Terre de Provence			X			

PLAN D' ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE CRTE TERRE DE PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
 Reçu en préfecture le 23/12/2021  
 Affiché le  ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE  
 **PJ1b**

ENJEUX DE TERRITOIRE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Financements attribués sur projets engagés	Affiché le		
						2021	2023	2026
AGIR POUR LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE	Améliorer l'offre de services et de logements	Favoriser une offre de logements adaptés aux besoins des ménages	Elaboration d'un nouveau PLH	Terre de Provence			X	
			Mise en œuvre d'un PIG (adaptation des logements à la perte d'autonomie,rénovation énergétique,production de logements conventionnés)	Terre de Provence			X	
			OPAH RU sur la commune de Châteaurenard	Commune de Châteaurenard		X	X	
		Lutter contre l'habitat insalubre	Instauration du permis de louer sur les cœurs de village (Cabannes, Orgon,Rognonas, barbentane)	Terre de Provence			X	
			Renforcer les services publics locaux pour un parcours de vie facilité pour les administrés (enfance, santé, personnes âgées) et pour l'attractivité du territoire	Création d'une maison de santé pluri professionnelle à Noves	Commune de Noves	DSIL 2020	X	X
		Construction d'une structure d'accueil de la petite enfance à Eyragues		Commune d'Eyragues		X	X	
		Extension de la crèche municipale le relais des bambins à Orgon		Commune d'Orgon	DSIL 2020	X		
		Extension et rénovation de l'école Gabriel Péri à Eyragues (Commune d'Eyragues - DETR 2021)		Commune d'Eyragues	DETR 2021	X		
		Extension du groupe scolaire Frédéric Mistral à Maillane (Commune de Maillane (DISL thématique 2020)		Commune de Maillane	DSIL thématique 2020	X		
		Construction d'un préau à l'école Gabriel péri à Châteaurenard (Commune de Châteaurenard - DISL Abondement 2020)		Commune de Châteaurenard	DSIL Abondement 2020	X		
	Construction / rénovation construction d'équipements sportifs, culturels ou scolaires	Communes				X	X	
	Projet de création d'un centre de loisirs à Mollégès	Commune				X		
	Piscine couverte à Châteaurenard	Commune			X (2022=étude)			
	Favoriser l'accès aux services et à l'emploi / accompagner les populations fragiles	Simplifier l'accès aux transports	Mise en œuvre d'un système de billettique pour les transports	Terre de Provence	DETR 2020			
		Renforcer l'offre de transports	Etude et mise en place d'une offre de transports urbaine régulière sur la commune centre	Terre de Provence			X	X
			Etude et mise en place d'une offre de transport alternative (transport à la demande)	Terre de Provence			X	X
			Expérimentation covoiturage (SIMONES)	PETR		X	X	
		Réduire la fracture numérique pour un accès aux services dématérialisés et à l'e-administration	Installation de bornes pour le WIFI gratuit à Mollégès	Commune de Mollégès	DETR 2020	X		
	Mise en place de permanences conseillers numériques	Terre de Provence	Dispositif France Relance 2021					
	Mise en place d'espaces numériques dans les communes	Communes				X		
Accompagner les populations des QPV	Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle du contrat de ville sur les 3 QPV de Terre de Provence	Terre de Provence / communes / Etat			X	X	X	
Repenser l'espace public pour un cadre de vie amélioré	Réaménagement des centres urbains	Requalification du Quartier de la Gare à Châteaurenard	Commune de Châteaurenard	AMI Fonds de recyclage des friches industrielles		X		
		Aménagement des rues du centre-ville phase 2 à Rognonas	Commune de Rognonas	DETR 2021	X	X		
		Construction d'une halle couverte à Saint-Andiol	Commune de Saint-Andiol	DETR 2021	X	X		

**PLAN D'ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE CRTE TERRE DE PROVENCE**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

PJ1b

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Berger  
Levrault

Affiché le 2021-12-23  
ID : 013-200035087-20211217-180\_2021-DE

ENJEUX DE TERRITOIRE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	AXES OPERATIONNELS	PLAN D'ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Financements attribués sur projets engagés	Projet		
						2021	2023	2024
		Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	Installation de video-protection à Verquières (Commune de Verquières – DETR 2020)	Commune de Verquières	DETR 2020	X		
			Equipements des espaces publics en video-protection	Communes et Terre de Provence	DETR 2021			